

ARRETE N°3 PORTANT RECRUTEMENT D'UN AGENT**EN QUALITE DE FONCTIONNAIRE STAGIAIRE****De Madame Sandra DE BIASI****Grade adjoint administratif territorial****Durée hebdomadaire 20 H 00****Le Maire de STE BAZEILLE,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié portant disposition statutaires communs à divers cadres d'emplois de catégorie C,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-604 du 12/05/2016 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au grade d'adjoint administratif territorial,

Vu la délibération n°098/2024 en date du 15/10/2024 du Conseil Municipal créant un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20 H 00,

Vu l'arrêté du 02/02/2021 fixant les lignes directrices de gestion de la commune de Sainte-Bazeille,

Vu la déclaration de création de l'emploi d'adjoint administratif territorial enregistrée sous le n°O047230100925656,

Considérant la reprise des services antérieurs accomplis par l'agent (voir annexe),

Considérant que l'agent remplit les conditions statutaires de recrutement,

ARRETE

Article 1 : Madame Sandra DE BIASI née le 19/07/1973, est recrutée en qualité d'adjoint administratif territorial **STAGIAIRE** à compter du 01/11/2024 pour une durée d'un an à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20 H 00.

Article 2 : A compter du 01/11/2024, Madame Sandra DE BIASI bénéficiera des traitements et indemnités afférents à l'échelon 08 du grade d'adjoint administratif territorial, indice brut : 387, indice majoré : 373, avec un reliquat d'ancienneté de 2 ans 16 jours.

Compte tenu de sa durée hebdomadaire de travail, sa rémunération sera calculée sur la base de 20/35ème.

Article 3 : Madame Sandra DE BIASI est soumise au régime général de Sécurité Sociale et est affiliée à l'IRCANTEC.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et ampliation sera transmise :

- au Représentant de l'Etat,
- au Comptable de la collectivité,
- à Monsieur le Président du Centre de Gestion 47.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal dans un délai de deux mois à compter
de la présente notification ou par l'application
Télérecours citoyens accessible à partir du site
www.telerecours.fr.

Notification faite le

14 NOV. 2024**L'agent : Sandra DE BIASI**

Fait à Sainte-Bazeille,

Le 07/11/2024

Le Maire,**Gilles LAGAÜZÈRE**

AR Prefecture

047-214702994-20241111-1-0009-2024-AS
Reçu le 18/11/2024**DETERMINATION DU CLASSEMENT LORS DE LA NOMINATION STAGIAIRE
DANS UN GRADE DE CATEGORIE C****STE BAZEILLE****Madame Sandra DE BIASI née le 19/07/1973 à MARMANDE****Services publics effectués par l'agent**

Date de début et date de fin des périodes d'emploi	Grade ou emploi et qualité statutaire	Coefficient d'emploi	Administration employeur	Durée d'emploi		
				an(s)	mois	jours
15/05/2023 - 31/10/2024	CDD	1	COMMUNE DE STE BAZEILLE	1	5	16
DUREE TOTALE :				1	5	16

Durée totale prise en compte équivalent temps plein à raison des $\frac{3}{4}$ de la durée des services: 1 an(s), 1mois, 4 jours

Services accomplis en qualité de salarié de droit privé dans une administration (emploi-jeune, CES, CEC, ...) ou dans le secteur privé ou associatif

Date de début et date de fin des périodes d'emploi	Nature de l'emploi	Coefficient d'emploi	Employeur	Durée d'emploi		
				an(s)	mois	jours
11/07/1994 - 30/08/1994	CDD	0,46	APIS	0	0	23
05/09/1994 - 28/02/1998	CDI	0,77	JEANDIS SA	2	8	6
01/03/1998 - 31/12/2000	CDI	0,9	JEANDIS SA	2	6	18
01/01/2001 - 29/01/2001	CDI	1	JEANDIS SA	0	0	29
20/02/2002 - 07/05/2002	CDD	0,28	GROUPE ZANNIER DISTRIBUTION	0	0	22
05/06/2002 - 12/07/2002	CDD	0,4	BARTHE	0	0	15
19/07/2002 - 31/01/2005	CDI	0,71	GROUPE ZANNIER DISTRIBUTION	1	9	18
01/02/2005 - 30/04/2006	CDI	0,77	GROUPE ZANNIER DISTRIBUTION	0	11	17
01/05/2006 - 30/11/2009	CDI	0,77	ZANNIER	2	9	3
01/12/2009 - 31/03/2014	CDI	1	ZANNIER	4	4	0
01/04/2014 - 31/12/2020	CDI	1	Z RETAIL	6	9	0
DUREE TOTALE :				22	1	1

Durée totale prise en compte équivalent temps plein à raison de la moitié de la durée des services : 11 an(s), 0mois, 16 jours

tale prise en compte : 0 an(s), 0mois, 0 jours

AR Prefecture

047-214702334-20241114-A_009_2024-AI
Reçu le 18/11/2024

Classement à la nomination stagiaire avec reprise des services privés

Echelon : 08

Grade : adjoint administratif territorial

Ancienneté : 2 an(s), 0 mois, 16 jours

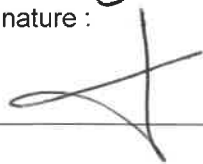
En application du décret n° 2016-596 du 12/05/2016 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie C de la Fonction Publique Territoriale, **Madame Sandra DE BIASI** est classée en application des dispositions correspondant à sa dernière situation.

Dans un délai de 1 an à compter de la notification de la décision prononçant ce classement correspondant à sa dernière situation, Madame Sandra DE BIASI peut demander que lui soit appliquées les dispositions correspondant à une autre situation, qui lui est plus favorable.

Je soussignée, Madame Sandra DE BIASI, certifie exact les renseignements ci-dessus.

Fait à **STE Bazeille**, le **06 novembre 2024**

Signature :



Fait à SAINT E BAZEILLE, le **- 6 NOV. 2024**

Le Maire

Le Maire : **Gilles LAGAÜZERE**

